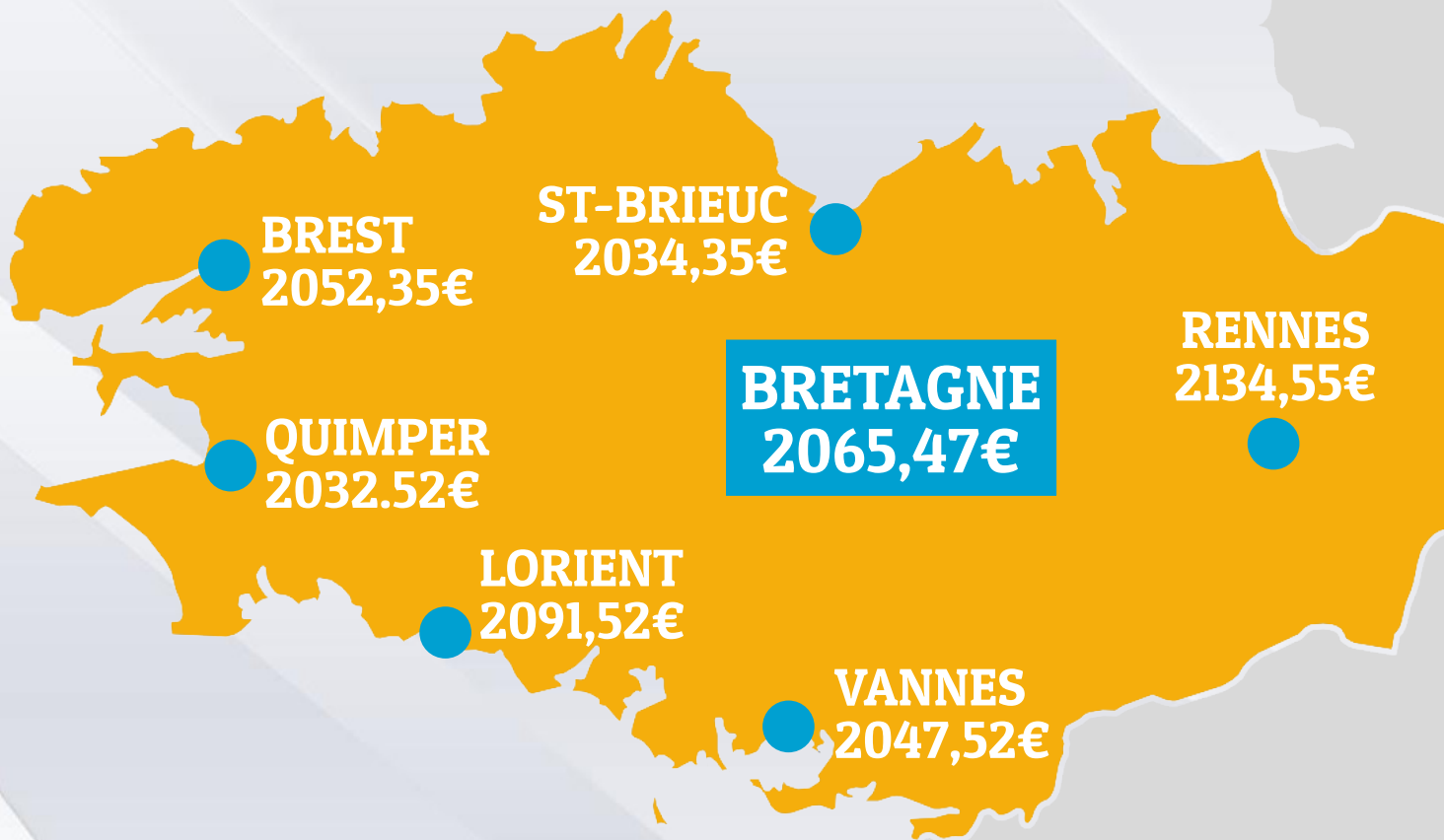


Édition 2018



DOSSIER DE PRESSE

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE EN BRETAGNE



Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale
6 Avenue Victor le Gorgeu – 29238 Brest Cedex 3
02 98 01 29 36

La FAGE a publié récemment son 16ème indicateur du coût de la rentrée étudiante. En 2018, le coût global de la rentrée des étudiants bretons est en diminution. Il faut souligner que pour la première fois, et grâce à des réformes demandées par le réseau de la FAGE, le prix moyen d'une rentrée enregistre une **diminution significative de 8,2% pour les étudiants en Bretagne**. Si l'enveloppe que devront consacrer les étudiants à la rentrée est en diminution par rapport à 2017, il est important de mettre en lumière les frais de la vie courante qui sont eux aussi en diminution de 4.2% sur le territoire breton. Cependant les inégalités restent nombreuses au sein de la population des étudiants bretons.



Cette année encore, le poids représenté par la santé dans les budgets des étudiants bretons est en augmentation, notamment pour les dépenses en complémentaire santé (+2,46%). Mais après de nombreuses années de scandales et de mauvaise gestion, les mutuelles étudiantes privées ne gèrent plus la part obligatoire de la sécurité sociale des étudiants. La fin du régime de sécurité sociale étudiants (RSSE) et leur rattachement au régime général de la caisse nationale d'assurance maladie, a permis la **suppression de la cotisation de 217€ de frais de sécurité sociale** que payaient les étudiants. Cette mesure, portée par le réseau de la FAGE depuis 2012, est un tournant majeur dans la vie des étudiants alors qu'en moyenne un tiers des étudiants renoncent à leurs soins pour des raisons financières. Désormais les étudiants bénéficieront d'un régime plus efficace, des délais de remboursement plus raisonnables, et donc d'un meilleur accès aux soins?

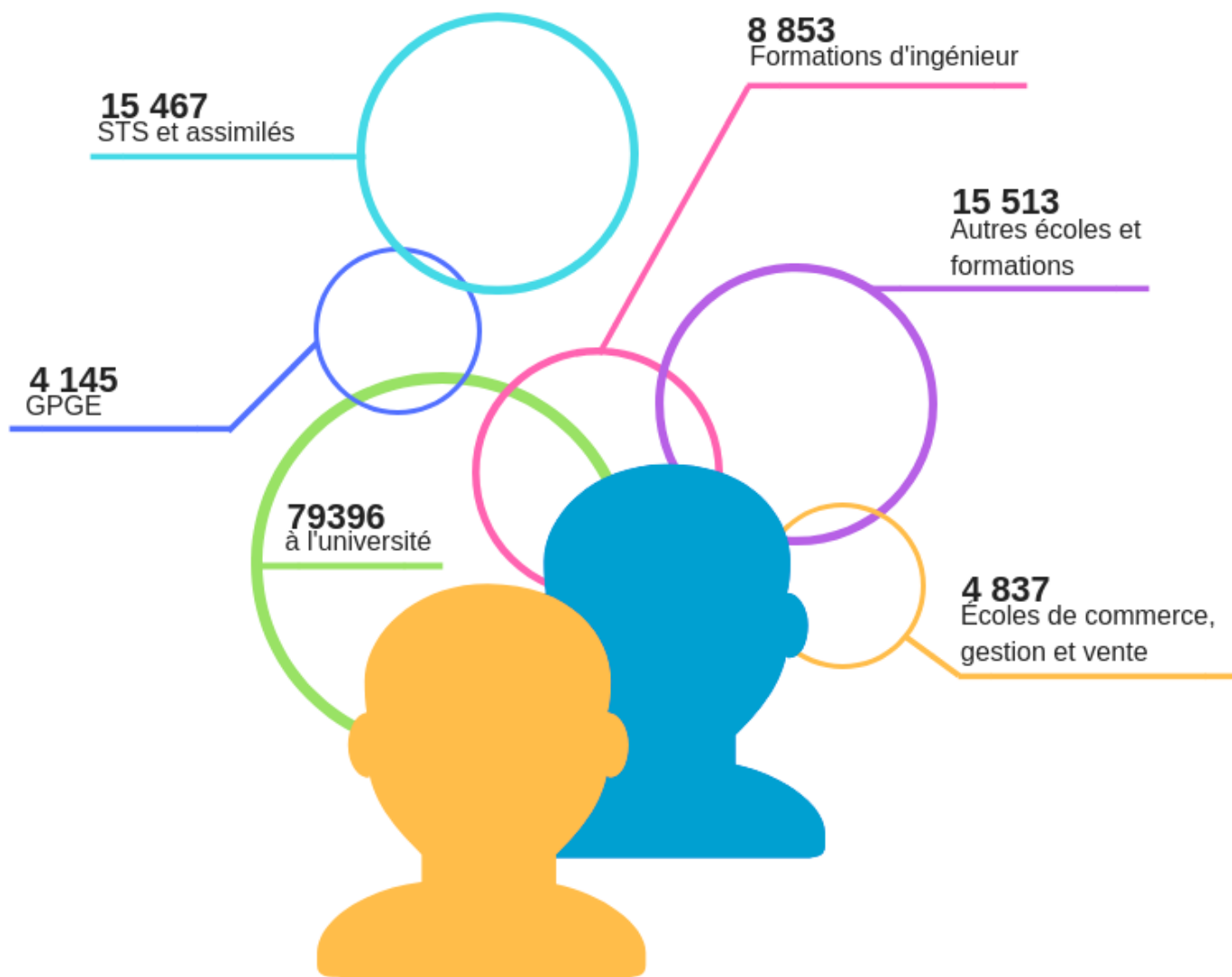
Cette exonération historique des frais de sécurité sociale pour l'ensemble des étudiants est la principale cause de diminution du coût de la rentrée 2018. Et si les frais d'inscription à l'université sont pour la première fois en diminution de 7,61%, il faut nuancer cette baisse avec la création de la contribution vie étudiante (CVE-C) de 90€ pour les étudiants non-boursiers. Cette contribution va permettre le développement concret de la vie étudiante sur les campus, l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement, vecteurs de réussite incontestable pour l'ensemble des étudiants.

L'accès au logement est une des étapes primordiales du parcours d'autonomie d'un jeune mais aussi un préalable important à la libre orientation et à l'accès à l'enseignement supérieur. Force est de constater avec surprise que les loyers et les charges locatives dans le parc privé en Bretagne sont en diminution de 6,09%. Contrastant avec le **Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Bretagne (CROUS)**, qui, nous tenons à le rappeler, assure des missions de service public, notamment sur les logements universitaires, **a appliqué une augmentation des loyers et des charges** dans ces dernières. **Quel désaveux de la mission sociale du CROUS Bretagne.**

En somme, si certaines mesures attendues soulagent la rentrée qui avait explosé ces dernières années, l'accès à l'enseignement supérieur demeure l'un des principaux leviers pour rompre les inégalités sociales. La jeunesse est l'avenir d'un pays, le gouvernement doit se saisir des enjeux et y apporter des réponses concrètes, comme **un investissement massif dans l'enseignement supérieur ainsi qu'une meilleure prise en considération de sa jeunesse.**

Sommaire

Le mot du président	2
Présentation de l'indicateur	5
Situation sociale en Bretagne	6
Analyse synthétique du coût de la rentrée 2018	7
Diminution globale en Bretagne, une tendance nationale	7
Focus loi ORE	10
Le logement des étudiants bretons	11
Augmentation en janvier 2016	12
La santé des étudiants	13
Fin de la sécurité sociale étudiante, mais des complémentaires en augmentation	13
Le transport en région Bretagne	14
Les autres dépenses des étudiants	15
Synthèse des propositions	16
Méthodologie poste par poste	17
L'indicateur global	17
Les frais de vie courante	17
Les frais de rentrée	18
Annexe 1 : Références	19
Annexe 2 : Présentation de la Fédé B	22



Répartition des étudiants dans l'Enseignement Supérieur Breton, année 2017-2018

Source : Repères et statistiques, MESRI, 2018



www.fedeb.net

Fédé B
 6, avenue Victor Le Gorgeu CS 93837
 6, bali Victor Le Gorgeu CS 93837
 29238 Brest Cedex 3
 Siret 481 033 249 000 14

✉ contact@fedeb.net
 ☎ 02 98 01 29 36

Organisation étudiante représentative
 à l'UBO et au CROUS de Rennes-Bretagne
 Aozadur Studier
 diskouezus e Skol-Veur Breizh Izel hag e CROUS Roazhon-Breizh

Présentation de l'indicateur

L'expertise territoriale de la Fédé B permet d'apporter un regard ciblé sur la rentrée des étudiants en Bretagne. En utilisant la même méthode que l'ensemble des fédérations du réseau de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), nous pouvons comparer nos résultats à ceux obtenus nationalement, et les comparer aux résultats des années précédentes.

Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée ?

L'indicateur du coût de la rentrée, publié pour la 16ème année consécutive par la FAGE, illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial).

La FédéB utilise la même méthodologie pour publier son coût de la rentrée. Il est important de garder en tête qu'il s'agit d'un coût d'une rentrée sans privation, avec une alimentation saine, équilibrée et des postes de dépenses au plus près de la vie d'un étudiant comme décrit précédemment.

L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépense :

Frais de vie courante (fixes au cours des différents mois de l'année)

- Loyer et charges locatives ;
- Alimentation ;
- Loisirs ;
- Transports ;
- Téléphonie et internet ;
- Vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

Frais spécifiques à la rentrée universitaire :

- Frais d'inscription ;
- Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;
- Frais d'agence ;
- Souscription à une assurance logement ;
- Complémentaire santé ;
- Matériel pédagogique.



Situation sociale en Bretagne

Les bourses de l'État (bourses sur critères sociaux du CROUS) et du Conseil Régional (bourses des formations sanitaires et sociales) permettent à nombre d'étudiants de suivre un cursus dans l'enseignement supérieur. Ces bourses, attribuées en fonction de la situation financière et sociale des parents, sont versées mensuellement. En 2017-2018, on comptait 2175 boursiers régionaux (1) (formations paramédicales et de sage-femme, formations du secteur social...) et 38 636 boursiers (2) de l'Enseignement Supérieur (CROUS).

La Région Bretagne compte donc près d'un tiers de boursiers (32.15%) parmi ses étudiants, toutes filières confondues.

Le système d'attribution actuel des bourses ne permet pas à tous les étudiants dans le besoin de recevoir des aides adaptées. En effet, les bourses sont attribuées par paliers, ce qui ne correspond pas à la réalité sociale des étudiants. Le système prôné par la FAGE propose un fonctionnement linéaire.

Les bourses des étudiants des formations sanitaires et sociales relèvent de la compétence du conseil régional. Ce système doit évoluer vers un guichet unique, le CROUS, pour une meilleure lisibilité. En effet, la démultiplication des acteurs entraîne une complexité de lecture pour des étudiants, qui doivent faire leur demande de logement au CROUS et leur demande de bourse à la Région.

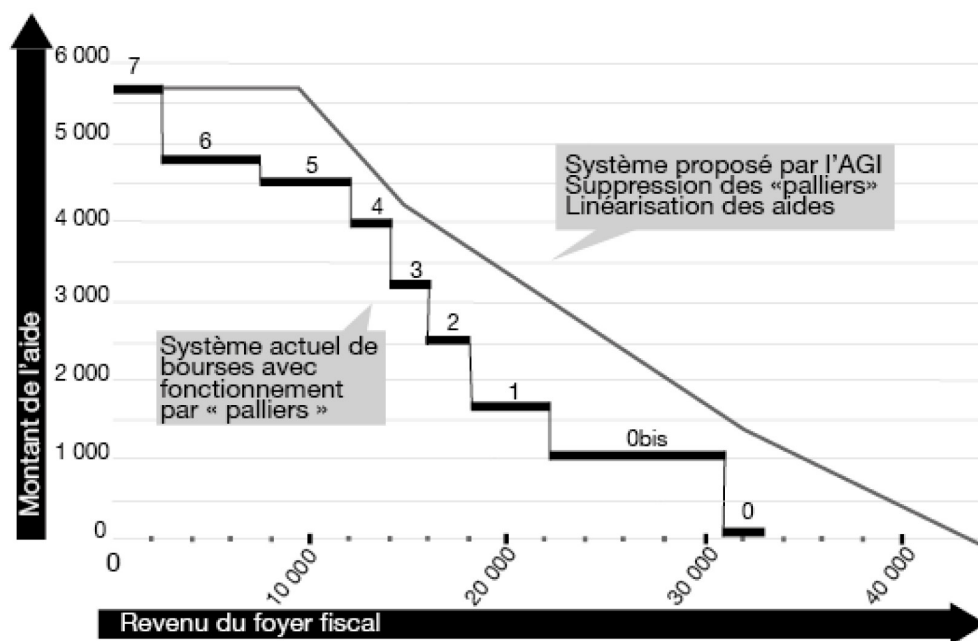


Figure 1 | L' A.G.I. AIDE GLOBALE D'INDEPENDANCE

(1) Région Bretagne, Budget Prévisionnel pour 2018

(2) Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Rennes-Bretagne, rapport d'activité 2017



Proposition 1

Poursuivre les concertations entre les acteurs territoriaux afin d'envisager un transfert de gestion des bourses des formations sanitaires et sociales par le CROUS de Rennes-Bretagne.

Analyse synthétique du coût de la rentrée 2018

Diminution globale en Bretagne, une tendance nationale

La rentrée 2018 est marquée par une **diminution de l'ensemble des postes de dépense de vie courante, à l'exception des transports**. Les frais de rentrée eux, suivent des évolutions plus divergentes. En effet, cette année les frais de scolarité diminuent, conséquence de la loi sur l'Orientation et la Réussite des Étudiants. La suppression du Régime de Sécurité Sociale Étudiante, demandée depuis de nombreuses années par les fédérations du réseau de la FAGE, contribue également à la diminution du coût de la rentrée. Cependant, plusieurs augmentations sont à souligner, telles que les frais de complémentaire santé ou le matériel pédagogique. L'apparition de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) constitue également une dépense supplémentaire.

Un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant devra déboursier **2065.47€** en moyenne en Bretagne pour la rentrée universitaire 2018, soit 174.53€ de moins que la moyenne nationale, et 183.31€ de moins par rapport à la rentrée précédente (figure 1). Si les frais de rentrée sont en diminution, les dépenses demeurent toutefois

très élevées, questionnant l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur français.

Diminution des frais de vie courante :

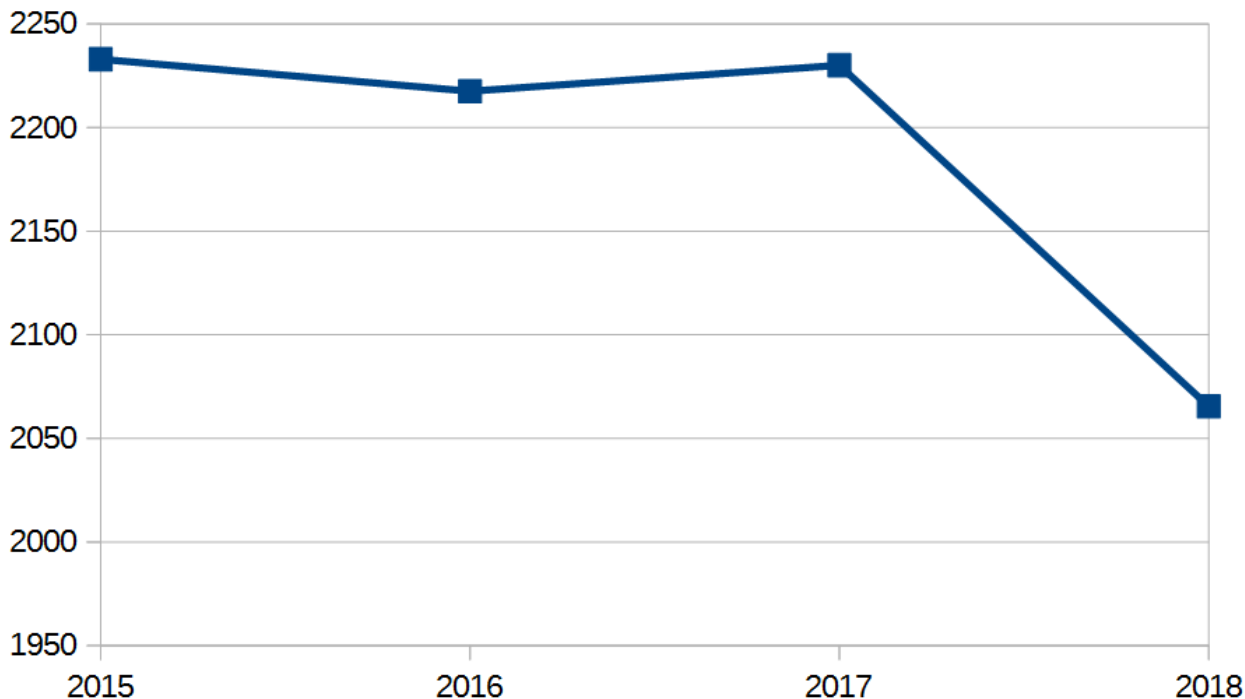
- Diminution du coût du loyer et des charges locatives -6.09%
- Maintien du coût du ticket RU
- Diminution du coût de l'alimentation, vêtements, produits d'hygiène -4.86%
- Diminution des frais de téléphonie et internet -10.02%
- Diminution des dépenses de loisirs -4.74%
- **Augmentation du coût des transports +0.42%**

Diminution des frais de rentrée :

- Diminution des frais de scolarité -7.61%
- Apparition de la CVEC
- **Augmentation des dépenses en complémentaire santé +2.46%**
- Diminution du coût de l'assurance logement -0.64%
- Maintien des frais d'agence
- **Augmentation du coût du matériel pédagogique +0.43%**



Evolution du coût de la rentrée depuis 2015



L'accès à l'enseignement supérieur est un enjeu de taille. Facteur d'émancipation et d'autonomie, la formation doit être un droit pour tous. Cependant, si les frais de scolarité sont encadrés dans les formations universitaires, certains cursus échappent à la règle. **C'est le cas des études de maso-kinésithérapie, pour lesquels les étudiants bretons doivent déboursier plus de 6000€ par an.**



Analyse du coût de la rentrée : causes à l'origine des variations

FRAIS DE VIE COURANTE (EN EUROS)	Brest	Quimper	Lorient	Vannes	St Briec	Rennes	Moyenne	Variation (en %)
Loyer + Charges loca- tives	334,5	315,5	369	334,75	324	409	347,79	-6,09
Repas RU	65	65	65	65	65	65	65	0
Alimentation, vêtements, produits d'hy- giènes	296,88	296,88	296,88	296,88	296,88	296,88	296,88	-4,86
Téléphonie + Internet	49,32	49,32	49,32	49,32	49,32	49,32	49,32	-10,02
Loisirs	70	70	70	70	70	70	70	-4,74
Transports	89,83	89	94,5	84,75	82,33	97,53	89,44	+0,42
TOTAL	905,53	885,7	944,7	900,7	887,53	987,73	918,65	
Variation	-2,7	-2,7	-4,2	-4,1	-1,7	-1,9	-2,9	

FRAIS DE RENTRÉE	Montant (en euros)	Variation (en pourcentage)
Frais de scolarité	170	-7,61
CVEC	90	
Complémentaire santé	350,1	+2,46
Assurance logement	77,50	-0,64
Frais d'agence	220	0
Matériel pédagogique	239,22	+0,43
TOTAL	1146,82	-10,68

Focus loi ORE

La loi dit Orientation et Réussite des Étudiants (loi n°2018-166 du 8 mars 2018) a induit des changements majeurs qui viennent impacter l'indicateur du coût de la rentrée 2018.

Deux éléments sont particulièrement à prendre en compte.

- Cette loi a sonné la **fin des Régimes de Sécurité Sociale Étudiante (RSSE)**. Ainsi, aucun étudiant n'aura à payer les 217€ de cotisation, jusque-là obligatoires. Les nouveaux arrivants dans l'enseignement supérieur conservent leur régime de protection sociale. Les étudiants déjà inscrits dans l'enseignement restent rattachés à leur mutuelle du régime étudiant, sans cotisation.
- Le deuxième élément marquant concerne la **Contribution de Vie Étudiante et de Campus**, une contribution de 90€ nouvellement créée et qui répond de plusieurs objectifs : l'amélioration de l'accès aux soins en milieu universitaire, l'amélioration de l'accompagnement social, le soutien aux initiatives (financement de projets), le développement de la pratique sportive sur les campus, mais aussi la promotion de l'art et de la culture ou encore l'amélioration de l'accueil des étudiants. La CVEC vient donc logiquement mettre un terme à la cotisation de médecine préventive (de 5,10€ en 2017). De même, elle entraîne une diminution des frais de loisirs, qui incluaient la moyenne des cotisations au sport universitaire par mois (SUAPS et SIUAPS suivant les universités) dans notre indicateur jusque cette année. La diminution des frais d'inscription (qui passent de 184 à 170€ en licence) est expliquée par le fléchage d'une partie de la CVEC vers le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), jusqu'ici financé par les inscriptions universitaires.
- La suppression du RSSE vient donc alléger les budgets étudiants. Cependant, la création de la CVEC nuance cette diminution, puisqu'elle constitue pour certains une augmentation des coûts. Ainsi, les étudiants de moins de 20 ans, qui n'étaient pas soumis au paiement d'une cotisation à la Sécurité Sociale étudiante voient apparaître un poste de dépense supplémentaire, d'un montant de 90€. Le paiement de cette contribution par des étudiants salariés, internes en médecine etc, s'inscrit dans la même problématique d'ajout d'un poste de dépense.

Toutefois, le coût des études rapporté à un cursus complet reste moins important qu'auparavant.

La fin du Régime de Sécurité Sociale Étudiante était une position forte du réseau de la FAGE (auquel appartient la Fédé B) depuis 2012. Ce changement, s'il permet de faire des économies non négligeables pour les étudiants, permet en premier lieu de mettre fin à des dysfonctionnements maintes fois dénoncés. Ainsi, les délais de délivrance des cartes vitales, puis de remboursement des frais de santé, étaient à l'origine d'un taux record de renoncement aux soins. Le transfert de la gestion de la santé des étudiants au régime général permettra de plus d'éviter les transferts de dossier provoqués par les changements d'opérateurs.



Le logement des étudiants bretons

L'accès à la formation est conditionné pour bon nombre de jeunes à l'accès au logement. En effet, le territoire breton étant très étendu, il est fréquent que les étudiants soient contraints de quitter le domicile familial pour rejoindre leur lieu de formation. La Bretagne se démarque d'autres régions françaises par son coût d'hébergement relativement bas. Ce constat n'est vrai que comparativement, puisque le loyer demeure le principal poste de dépense des étudiants. Les dépenses liées à l'hébergement entraînent diverses formes de privation, notamment un renoncement aux soins.

Les frais liés au logement sont en diminution à la rentrée 2018, tendance qui pourra favoriser l'installation des étudiants sur le territoire si elle persiste.

Si on peut souligner la diminution des loyers et charges locatives sur l'ensemble du territoire breton, les disparités géographiques demeurent, elles, d'actualité. Ainsi, les étudiants Rennais dé-

penseront en moyenne 409€ pour leur logement, contre 334,5€ à Brest et 315,5€ à Quimper. Rennes demeure ainsi la ville la plus onéreuse en terme d'hébergement.

Une politique de tarification sociale prend ici toute son importance, afin de maintenir et d'encourager les possibilités de logement étudiant.

L'attitude du CROUS de Rennes-Bretagne (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires dans ce domaine est ici très étonnante. En effet, la politique adoptée par le CROUS engendre des tarifs d'hébergement en logement dit à "tarification sociale" parfois moins avantageux que ceux pratiqués dans le parc privé. **Ceci est dû à la création de nouveaux tarifs dans les bâtiments neufs, ainsi qu'aux augmentations successives des loyers et des charges dans les résidences existantes.** Cette situation pousse les étudiants vers le parc privé, dans lequel ils se font souvent surprendre par les différentes taxes (frais d'agence, taxe d'habitation). A la rentrée 2018, les frais



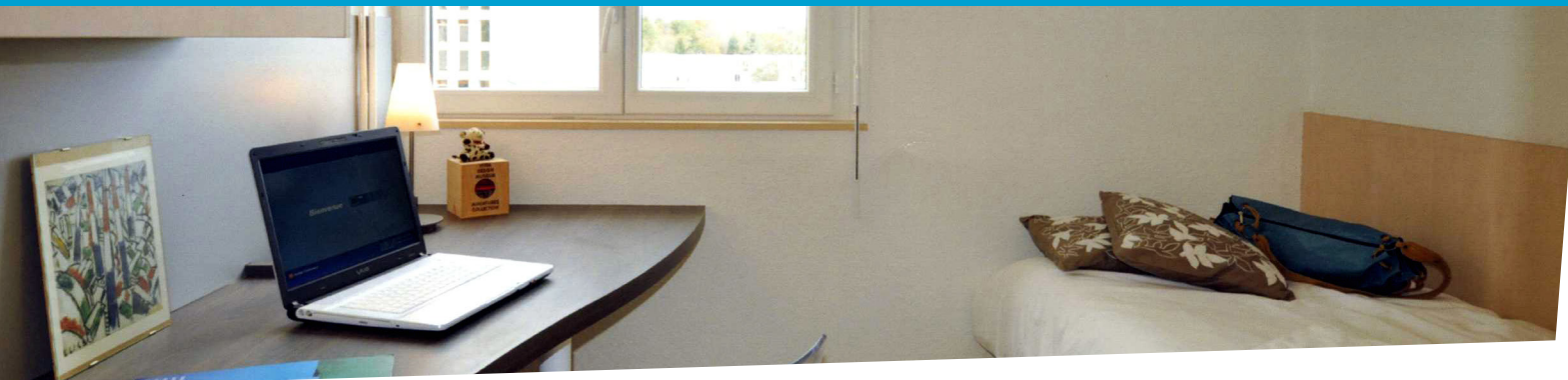


Augmentation en janvier 2016

Mai 2017 : augmentation en septembre 2017 (tarifs chambres et charges studios)

Octobre 2017 : augmentation en janvier 2018 (loyer nu studios)

Mars 2018 : augmentation septembre 2018 (charges studios)



d'agence s'élèvent à près de 220€, alourdissant encore la charge financière liée à cette période particulière. Cela est à coupler avec le manque de places dans les résidences et cités universitaires, obligeant les étudiants, y compris les plus précaires, à se tourner vers des logements privés, ce qui accentue leurs difficultés. En effet, le CROUS ne propose en tout et pour tout que 8 254 logements, pour 126 924 étudiants en Bretagne, dont 40 811 boursiers

Le 26 août dernier, nous pouvions lire dans la presse cette déclaration d'une responsable du CROUS : "Cette année, nous nous situons dans la moyenne habituelle avec 14 500 dossiers déposés soit deux à quatre demandes par chambre et trois à quatre demandes par studio" (Ouest

France, Logement. En Bretagne, le Crous dispose de 8 000 chambres et studios, publié le dimanche 26 août 2018). Cela révèle 2 choses, la première que le taux de demande est "habituel", donc que la politique de construction du CROUS n'a pas été assez ambitieuse, la seconde, que les étudiants concernés vont devoir trouver une solution alternative, plus coûteuse. La diminution est donc exclusivement due aux efforts du parc privé. Le CROUS, suivant la logique inverse, se dédouane de la première de ses missions, à savoir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Le logement à tarification sociale permet en effet à nombre d'étudiant issus des classes sociales les plus défavorisées de se projeter dans un cursus post-bac.



Proposition 2

Il est indispensable que la politique de logement du CROUS de Rennes-Bretagne se développe et s'adapte aux besoins réels des étudiants. Les tarifs proposés par le réseau des oeuvres doivent être revus à la baisse pour favoriser l'accès à un logement pour les étudiants les plus démunis.

Proposition 3

Afin d'avoir un suivi évaluatif de la situation en Bretagne, nous demandons la tenue d'au moins deux commissions hébergements par an, et en amont de chaque conseil d'administration qui abordera la question, au moins un mois à l'avance.

Proposition 4

Pour avoir une vision objective et pertinente de la situation du logement en Bretagne, il est impératif de mener des études de terrains, et d'en faire assurer le suivi par les élus étudiants.

La santé des étudiants

Fin de la sécurité sociale étudiante, mais des complémentaires en augmentation

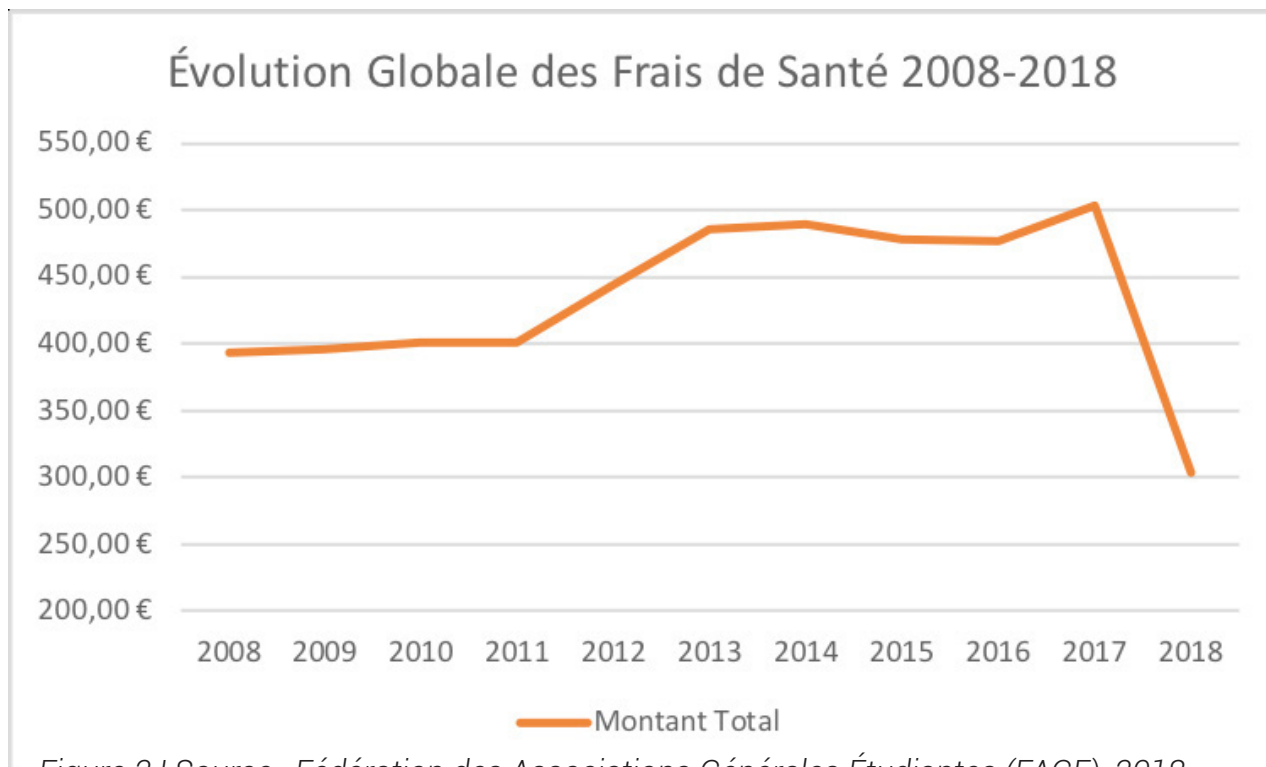


Figure 2 | Source : Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), 2018

Critiqué dans de nombreux rapports parlementaires, le fonctionnement archaïque du Régime de Sécurité Sociale Étudiante aura eu raison de lui. Cette particularité du système français a été remise en cause par la loi ORE. Les étudiants sont désormais rattachés au régime général de Sécurité Sociale et ont vu leurs cotisations annuelles de 217€ disparaître (figure 2).

Les mutuelles étudiantes, bien que n'assurant plus les services de sécurité sociale, continuent de proposer des complémentaires santé. Les frais liés à la souscription de ces assurances complémentaires sont en nette augmentation

en Bretagne (2.5% en moyenne), venant alourdir les budgets étudiants.

Le comportement des mutuelles étudiantes sur les campus, profitant de la méconnaissance des nouveaux arrivants, est inadmissible. La communication abusive de ces organisations induit les étudiants en erreur, leur faisant croire qu'il est obligatoire de souscrire à une complémentaire santé étudiante. En réalité, l'étudiant a le choix entre la complémentaire de ses parents ou une complémentaire fournie par les mutuelles étudiantes ou tout autre organisme complémentaire !



Proposition 5

Cette omniprésence des mutuelles étudiantes sur les campus doit cesser. Un travail avec les acteurs de la santé sur le territoire est nécessaire, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, afin d'informer les étudiants sur leurs droits et leurs possibilités.

Proposition 6

La création de la CVEC, qui possède un volet destiné à la santé, doit permettre la mise en oeuvre d'une politique de santé ambitieuse sur les campus, en coopération avec les associations étudiantes.

Le transport en région Bretagne

Le territoire breton est vaste, les étudiants sont très souvent contraints de quitter le domicile familial pour aller étudier. Il n'est parfois pas possible de trouver un logement à proximité du site de formation. Les transports en commun sont alors nécessaires à la réussite des jeunes. La politique de certaines villes comme la métropole rennaise est à souligner. Le montant alloué au transport dans un budget étudiant est en effet important, et creuse le fossé entre les jeunes issus de classes sociales éloignées. Encourager la venue des étudiants en agissant directement sur les frais de vie, tel est l'enjeu représenté par les différentes aides sociales. Un travail avec les différents acteurs du territoire breton est ici nécessaire, afin que tous les pôles universitaires puissent adopter une politique en faveur de l'égalité des chances.

Certaines villes ont développé une politique sociale rendant plus accessibles les transports

en commun pour les étudiants. C'est le cas à Rennes où le réseau STAR propose une tarification solidaire pour les étudiants boursiers du CROUS (échelon 2 à 7). Des dispositifs existent également à Quimper, Brest et Lorient, calculés à partir du Quotient Familial, souvent obscure pour la plupart des étudiants. Malgré ces dispositifs transport reste un pôle important de dépense dans un budget étudiant. **A la rentrée 2018, les étudiants bretons font face à une augmentation globale du coût des transports**, qui atteint plus de 80€ par mois en moyenne en Bretagne. Une dépense bien trop élevée et pourtant nécessaire... La mobilité est essentielle pour l'accès à la formation et l'accès à l'emploi ! En effet, la formation est répartie sur plusieurs pôles universitaires, rendant l'utilisation des transports indispensable pour la majorité des étudiants décohabitants.



Proposition 7

Le transport est un facteur de réussite et d'émancipation des jeunes. Des concertations doivent être mises en place avec les différents acteurs du territoire afin que les villes universitaires développent une offre adaptée aux besoins des étudiants.



Les autres dépenses des étudiants

Cette année encore, la Fédé B se félicite du vote par le CNOUS du maintien du prix du ticket RU à 3.25€ Cette politique permet aux étudiants qui ont accès aux services de restauration universitaire d'avoir accès à un repas complet à une tarification sociale. Cette victoire ne doit cependant pas faire oublier l'augmentation considérable des tarifs en cafétéria du CROUS, dénoncée par les élus étudiants.

Les frais de téléphonie et d'Internet bénéficient d'une diminution de 10.02% par rapport à l'an dernier, s'élevant à 49.32€. Rappelons qu'une connection Internet est aujourd'hui impérative pour pouvoir suivre une formation, accéder à l'Espace Numérique de Travail, consulter ses mails ou son emploi du temps... La diminution de ces frais peut être expliquée par le développement des offres de rentrée des différents opérateurs qui sont à encourager. Ce montant demeure toutefois trop important dans un budget étudiant.

Les dépenses liées à l'achat de vêtements et

produits d'hygiène, ainsi qu'aux achats alimentaires diminuent de 4.46% par rapport à 2017. Ce budget représente 296.88€ par mois en moyenne. C'est le second poste de dépense après les coûts d'hébergement. A ce montant s'ajoutent les repas pris au RU, à hauteur de 65€ par mois.

Le matériel pédagogique est en légère augmentation en cette rentrée (+0.43%), s'élevant à 239.22€. Cette dépense appartient aux coûts de rentrée, et n'est pas répartie sur l'année, les achats se faisant en septembre. Selon les filières et les exigences des formations, ce montant peut varier, alourdissant plus ou moins le budget des étudiants.

Les coûts liés aux loisirs sont en diminution cette année (-4.74%). Cette diminution se justifie par l'apparition de la CVEC dont l'un des objectifs est le développement de la pratique sportive sur les campus. La Contribution de Vie Étudiante et de Campus absorbe donc les coûts moyens liés au sport universitaire des années passées.



www.fedeb.net

Fédé B
6, avenue Victor Le Gorgeu CS 93837
6, bali Victor Le Gorgeu CS 93837
29238 Brest Cedex 3
Siret 481 033 249 000 14

 contact@fedeb.net
 02 98 01 29 36

Organisation étudiante représentative
à l'UBO et au CROUS de Rennes-Bretagne
Aozadur Studier
diskouezus e Skol-Veur Breizh Izel hag e CROUS Roazhon-Breizh

Synthèse des propositions

Les étudiants sont une population particulière, qui demande une offre adaptée. Le réseau des oeuvres a été créé en ce sens. Les possibilités de ce réseau sont toutefois limitées, et les étudiants sont souvent contraints de s'en détourner, au profit de solutions plus onéreuses. La mise en oeuvre d'une politique sociale par les différents acteurs du territoire bretons est donc indispensable, que ce soit en terme de logement, de restauration et de transport.

Des efforts sont à noter, il existe de nombreuses avancées en faveur des étudiants, notamment en ce qui concerne le transport. Cependant, le travail est à poursuivre entre les différents acteurs, afin d'assurer une réponse pérenne et adaptée aux problématiques de la jeunesse bretonne.

Proposition 1

Poursuivre les concertations entre les acteurs territoriaux afin d'envisager un transfert de gestion des bourses des formations sanitaires et sociales par le CROUS de Rennes-Bretagne.



Proposition 2

Il est indispensable que la politique de logement du CROUS de Rennes-Bretagne se développe et s'adapte aux besoins réels des étudiants. Les tarifs proposés par le réseau des oeuvres doivent être revus à la baisse pour favoriser l'accès à un logement pour les étudiants les plus démunis.

Proposition 3

Afin d'avoir un suivi évaluatif de la situation en Bretagne, nous demandons la tenue d'au moins deux commissions hébergements par an, et en amont de chaque conseil d'administration qui abordera la question, au moins un mois à l'avance.

Proposition 4

Pour avoir une vision objective et pertinente de la situation du logement en Bretagne, il est impératif de mener des études de terrains, et d'en faire assurer le suivi par les élus étudiants.

Proposition 5

L'omniprésence des mutuelles étudiantes sur les campus doit cesser. Un travail avec les acteurs de la santé sur le territoire est nécessaire, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, afin d'informer les étudiants sur leurs droits et leurs possibilités.

Proposition 6

La création de la CVEC, qui possède un volet destiné à la santé, doit permettre la mise en oeuvre d'une politique de santé ambitieuse sur les campus, en coopération avec les associations étudiantes.

Proposition 7

Le transport est un facteur de réussite et d'émancipation des jeunes. Des concertations doivent être mises en place avec les différents acteurs du territoire afin que les villes universitaires développent une offre adaptée aux besoins des étudiants.

Méthodologie poste par poste

L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre dans une situation la plus favorable possible, pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial).

Les frais de vie courante

Loyer et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données.

La moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m².

Téléphonie et internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).

Loisirs

Le montant des loisirs est calculé à partir de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auquel s'ajoute l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€.

Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2018-2019 s'élève à 3,25 €.

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.

Transport

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon la ville d'étude. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km, à raison de 5 allers-retours par mois. A cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

Les frais de rentrée

Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

Cotisation à la sécurité sociale étudiante

Le montant de la cotisation au régime de sécurité sociale étudiant est fixé chaque année par arrêté interministériel et s'élèvera à 217 € pour l'année 2017-2018.

Médecine préventive universitaire

Le montant de la cotisation à la médecine préventive universitaire est fixé lui-aussi chaque année par arrêté et s'élèvera à 5,10 € pour l'année 2017-2018.

Complémentaire Santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire.

Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.

Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Annexe 1 : références

Les aides sociales étudiantes

Arrêté du 19 juillet 2018 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

pour l'année universitaire 2018-2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037257837&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 19 juillet 2018 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche

et de l'innovation pour l'année universitaire 2018-2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037257849&categorieLien=id>

Repères et références statistiques, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation, 2018

http://cache.media.education.gouv.fr/file/RERS_2018/83/2/depp-2018-RERS-web_986832.pdf

Rapport d'activité du CROUS Bretagne, 2017

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=2ahUKEwj085zi-pLXdAhVQQ8AKHce0BG4QFjABegQICRAC&url=https%3A%2F%2Fwww.crous-rennes.fr%2Fwp-content%2Fuploads%2Fsites%2F18%2F2018%2F07%2Frapport-d-activitSo-2017.pdf&usq=AOvVaw38oTQUdNct-vtEEkH67szl>

Droits d'inscription, CVE-C

Montant des droits d'inscription universitaires pour l'année 2018-2019

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96721/droits-d-inscription.html>

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Article 12

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?jsessionid=8DBEA360FF489862E5DCBA229C6BA758.tplgfr30s_2?idArticle=JORFARTI000036683789&cidTexte=JORFTEXT000036683777&dateTexte=29990101&categorieLien=id

Logement

Cote des loyers Locservice :

<http://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>

Encadrement des frais d'agence : Décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/8/1/ETLL1417987D/jo/texte>

Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

Stratégie Logement – Ministère de la Cohésion des Territoires

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/l17189-1_strategie_logement_dp.pdf

Sécurité Sociale Étudiante

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Article 11

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=8DBEA360FF489862E5DCBA229C6BA758.tplgfr30s_2?idArticle=JORFARTI000036683788&cidTexte=JORFTEXT000036683777&dateTexte=29990101&categorieLien=id

Rapport d'information sur la gestion du régime de l'assurance maladie obligatoire par certaines mutuelles n° 3316 déposé par M. Jean Pierre Door -

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3316.asp>

Rapport d'information de M. Ronan Kerdraon et Mme Catherine Procaccia, rapporteurs Rapport n° 221 (2012-2013)

<https://www.senat.fr/rap/r12-221/r12-221-syn.pdf>

Transport

Barème 2018 des frais kilométriques

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique-2018>

Tarif étudiant à Brest (réseau Bibus)

<https://www.bibus.fr/titres-tarifs/titres-tarifs-bibus/les-abonnements/pass-annuel-etudiant/>

Tarif étudiant à Rennes (réseau Star)

http://www.star.fr/fileadmin/Titres_et_tarifs/Pdf/Guide_des_tarifs-2018-Juin18.pdf

Tarif étudiant à Vannes (réseau Kicéo)

<https://www.kiceo.fr/abonnement-etudiant>

Tarif étudiant à Saint-Brieuc (réseau TUB)

<http://www.tubinfo.fr/les-tarifs/voyages-reguliers,26.html>

Tarif moins de 26 ans à Quimper (réseau QUB)

<http://www.quimper.bzh/646-transport.htm#par11271>

Tarif étudiant à Lorient pour les 16-25 ans (CTRL)

<https://www.ctrl.fr/mon-titre/entre-16-25-ans>

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

- Juillet 2018 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine

<https://www.insee.fr/fr/information/2411675>



Annexe 2 : Présentation de la Fédé B

La Fédé B est la première organisation de jeunes en Bretagne. Fondée en 1993, elle regroupe près de 40 associations étudiantes, soit plus de 15 000 étudiants en une structure fédérale assise sur un fonctionnement de démocratie participative.

Elle a pour objet :

- de contribuer à l'animation des campus
- de rendre, par des actions précises des services aux associations et aux étudiants
- de défendre et améliorer les droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des étudiants et plus globalement des jeunes, et d'exprimer leur(s) position(s) sur tous sujets les concernant ;
- de promouvoir la solidarité, l'initiative et la citoyenneté, notamment en créant des projets innovants répondant aux besoins sociaux et intellectuels quotidiens des étudiants et plus globalement des jeunes ;
- d'assurer et de promouvoir l'égalité des droits, de lutter contre toute forme de discrimination et d'œuvrer pour l'accès au droit commun des étudiants et plus globalement des jeunes ;
- être un acteur de l'économie sociale et solidaire, dont elle entend assurer l'expression et la promotion des valeurs associatives.
- de contribuer à la formation des bénévoles, des militants (élus, bénévoles associatifs, etc.) avec le concours de ses membres actifs, en valorisant les compétences informelles et non-formelles acquises;
- de favoriser la prise de responsabilité des étudiants et plus globalement des jeunes en assurant une démarche d'éducation populaire définie par son projet éducatif;
- de participer activement aux travaux des différentes associations, instances et organisations générales ou régionales.
- La Fédé B agit au quotidien pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits et des actions de terrains au plus près des jeunes. La Fédé B est également adhérente à plusieurs structures d'Économie Sociale et Solidaire et de Jeunesse et d'Éducation populaire telles que la FAGE, la CRESS ou le CRAJEP.

